



Mrs: J. Masson, A. Valentin et J. Thomas.

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Laumonier-Mairesse, S. Soetaert, A. Legall et A. Preteux

Syndic : P. Petitgas

Réanova : H. Hugonenc

C. Pillon pour la partie travaux

**◇ Point de situation concernant les travaux de rénovation énergétique en cours dans la résidence en présence de M. Hugonenc (Réanova)**

Pour rappel, l'objectif à atteindre est en priorité de terminer tous les travaux d'isolation thermique par l'extérieur de tous les bâtiments de la résidence avant le 31 décembre 2019 pour avoir la certitude d'obtenir la totalité des subventions.

Pour pallier un éventuel retard, une équipe d'ouvriers est présente en renfort sur le chantier depuis le début du mois de novembre. Elle a pour mission de terminer l'isolation des halls avant le 15 décembre 2019.

Les malfaçons constatées sur le bâtiment Grand Debussy, sont toutes reprises.

® Concernant les aides versées en fin de travaux : Réanova transmettra, fin novembre, à Soliha, les documents nécessaires à la préparation de l'engagement des versements des aides aux bénéficiaires.

Pour rappel, les aides seront versées par Soliha vers le début du mois d'avril 2020, après que soient effectués par le syndic, tous les paiements des factures des postes éligibles.

**Pour tous renseignements complémentaires sur les aides, il faut appeler Soliha au 01 39 07 78 51 et non le syndic.**

® Concernant le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), des lettres nominatives seront envoyées par le syndic au moment de la déclaration d'impôt sur le revenu 2020.

Rappel, les personnes éligibles aux aides ne peuvent pas bénéficier également du crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Par ailleurs, les résidents possédant une adresse mel, ont reçu de la part de Réanova, un message d'information suite à la visite préalable à la réception des travaux effectués dans les appartements. Vous pouvez, dès à présent, créer votre espace client sur le portail Réanova et ainsi consulter : la fiche commande de vos travaux privatifs, la fiche d'opération préalable à la réception des travaux (OPR) qui informe des réserves signalées lors du passage de Réanova dans votre appartement et une notice explicative concernant l'entretien notamment des bouches d'extraction installées dans les salles de bains et les toilettes.

**◇ Point chauffage.**

Depuis la reprise de la saison de chauffe, vous êtes nombreux à témoigner votre mécontentement concernant les températures ressenties dans les appartements. Les 21 degrés souhaités n'y sont pas.

Les deux pannes qui ont eu lieu en même temps sur les chaudières, ont entraîné un dysfonctionnement de celles-ci. Le problème est sur le point d'être résolu. Des pièces sont en cours d'acheminement.

Par ailleurs, l'équilibrage des conduits de chauffage sera effectué courant novembre. Cela permet de conserver une température égale pour l'ensemble de la résidence sans devoir augmenter inutilement la puissance de chauffe des chaudières.

Nous vous informons que des pénalités seront appliquées à la société CIEC en charge du chauffage pour dysfonctionnement car le contrat d'entretien n'est pas respecté.

Nous restons, en lien avec le syndic et le conseiller en chauffage DDBE, très attentifs au problème du chauffage qui, nous l'espérons, aura disparu dans quelques semaines.

**En cas de problème de chauffage dans votre appartement, nous vous rappelons que vous devez contacter directement le syndic et non le gardien.**

#### ◊ Vie de la résidence

°Les travaux de la réfection du chemin qui mène de la loge au bâtiment Rameau vont être entrepris prochainement.

Un devis est demandé au syndic pour créer un chemin derrière le bâtiment Gounod allant des aires de jeux aux parkings.

°Concernant les descentes menant aux caves, l'essai d'un nouveau revêtement, béton et cailloux concassés, va être entrepris sur deux rampes du bâtiment Gounod. L'actuel revêtement en fer va être enlevé.

°Les antennes-relais Bouygues sont actuellement en cours d'installation sur la terrasse du bâtiment Grand Debussy. Les travaux seront achevés d'ici 15 jours.

Bouygues verse un loyer annuel à la copropriété pour l'implantation des antennes-relais. La date du début du contrat est le 21 octobre 2019.

°La plantation de nouveaux arbres remplaçant ceux qui ont été endommagés lors des travaux doit commencer mi-novembre. Les bosquets déplacés devant la loge vont être également remplacés. La société SPEBI finance le remplacement de 3 arbres.

°Certains ascenseurs (Rameau et Grand Debussy) n'ont plus de téléphonie c'est-à-dire qu'en cas de panne, le téléphone de mise en contact direct avec AFEM ne fonctionne pas. Le syndic est chargé de toute urgence de prendre contact avec AFEM pour rétablir dans les plus brefs délais cette anomalie.

Le syndic est également chargé de lancer un appel d'offres pour la mise en place du Kit GSM qui doit remplacer d'ici 2023 les lignes téléphoniques traditionnelles et téléalarmes dans les ascenseurs. Le service de téléphonie historique qui s'appuie actuellement sur le réseau fixe historique appelé RTC (Réseau Téléphonique Commuté) va évoluer et s'appuyer sur la technologie IP (Internet Protocole).

Ce point sera présenté lors de l'Assemblée Générale 2020.

°Au cours de ces derniers mois, nous avons constaté que de nombreux interphones tombaient en panne. Nous avons demandé au syndic de nous présenter des devis afin d'envisager de changer les interphones de l'ensemble de la résidence. Ce point sera soumis lors de l'Assemblée Générale 2020.

En lien avec le syndic, nous étudions également la possibilité d'installer des caméras de surveillance pour remédier aux cambriolages qui sévissent dans la résidence.

*Pour le CS, le président  
Jean Masson*